

Arc Mosellan

KÉDANGE-SUR-CANNER

Rue des Écoles : un sens unique temporaire



Devant la mairie, un panneau « sens interdit » vers les écoles a été installé ! Photo RL

Une équipe de l'entreprise Signature de Mondelange, spécialisée en marquage routier et signalétique, vient de passer une journée sur le site des écoles et de la mairie de Kédange et sous les ordres d'Alain Steinmetz, conducteur de travaux, à poser des panneaux « sens interdit ». En effet, un arrêté municipal stipule que la circulation et le stationnement sont temporairement affectés par les interventions de la Société Leclerc, par occupation du domaine public, rue des Écoles. La rue des écoles est à sens unique et le stationnement interdit dans l'emprise du chantier matérialisé de l'école maternelle à la ligne médiane du terrain de basket. Et le maire, Jean Kieffer, de marteler : « La sécurité des écoles est fondamentale et les conducteurs sont priés d'adapter leur vitesse ! La vidéo surveillance existe ! Si des abus sont constatés les images seront transmises aux autorités judiciaires. »